



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 novembre 2025

Opération « zéro portable en prison » : Gérard Darmanin lance un plan de sécurisation de 6 établissements pénitentiaires pour lutter contre les objets illicites

À l'occasion d'un déplacement au centre pénitentiaire de Paris-La Santé, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, a annoncé un investissement immédiat du Gouvernement de 29 millions d'euros, pour mener dès aujourd'hui des travaux de sécurisation majeurs et rapides dans six premiers établissements pénitentiaires, afin de renforcer la lutte contre les téléphones portables en prison et empêcher les activités criminelles en détention. **6,34 millions € seront consacrés aux travaux de renforcement de la sécurité de la maison d'arrêt de Dijon.**

Afin de garantir la sécurité des agents pénitentiaires et des Français, le ministre lance aujourd'hui une vaste opération de renforcement de l'étanchéité des prisons visant à endiguer la criminalité en détention et l'entrée d'objets illicites.

Grâce à un investissement de 29 millions d'euros, dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, des travaux majeurs et rapides sont immédiatement lancés dans six premiers établissements pénitentiaires : Paris-La Santé, maison d'arrêt de Dijon, maison d'arrêt d'Arras, centre pénitentiaire de Toulon-La Farlède, centre pénitentiaire de Rennes-Vezin et centre pénitentiaire de Toulouse-Seysses.

Ces établissements bénéficieront de l'installation ou du renforcement de dispositifs de sécurité :

- **1,05 million €** de travaux pour l'installation de **dispositifs de lutte contre les drones** afin d'empêcher la livraison d'objets illicites. **58 établissements pénitentiaires sont déjà équipés** de dispositifs anti-drones et **19 nouveaux dispositifs** seront déployés avant la fin du 1^{er} trimestre 2026.
- **6,4 millions €** de travaux pour installer des brouilleurs afin d'empêcher les communications téléphoniques et les connexions internet illicite en prison. **22 établissements pénitentiaires sont déjà équipés** de brouilleurs et **13 nouveaux dispositifs** seront déployés avant la fin du 1^{er} trimestre 2026.
- **1,7 million €** pour l'installation de **portiques à ondes millimétriques (POM)** à l'entrée des établissements, pour détecter et empêcher la présence d'objets illicites sur les personnes qui entrent en prison. **5 établissements pénitentiaires sont déjà équipés** d'un POM et **6 nouveaux POM** seront installés avant la fin du 1^{er} trimestre 2026.
- **780 000 €** pour l'acquisition et l'installation de **nouveaux tunnels à rayons X**, pour détecter et empêcher la présence d'objets illicites dans les bagages qui entrent en prison. **Toutes les prisons sont déjà équipées** de tunnels à rayons X. **De nouveaux équipements seront installés à d'autres endroits** pour renforcer les capacités de contrôle lors des opérations de fouille.
- **4,43 millions €** pour l'installation de **caillebotis renforcés aux fenêtres des cellules** afin d'empêcher la récupération et la transmission d'objets par les fenêtres des cellules.
- **1,3 million €** pour l'acquisition de **nouveaux matériels de sécurité pour la protection et**

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

l'armement des agents afin de renforcer leur sécurité.

- **1,2 million €** investis et engagés dès 2025 pour **proposer des solutions adaptées aux structures pour la couverture des cours de promenade** afin d'empêcher la projection d'objets illicites en prison ;
- **10 millions €** investis pour **renforcer la sécurité passive** des bâtiments et leurs abords (amélioration du matériel, vidéo surveillance, barbelés, murs d'enceinte...) :

Dès son arrivée à la Chancellerie, Gérard Darmanin a lancé plusieurs chantiers afin de faire évoluer la politique carcérale de notre pays, tout d'abord et en priorité, pour répondre aux menaces liées à la criminalité organisée, avec notamment la création d'un nouveau régime carcéral visant à prendre en charge les narco-criminels les plus dangereux au sein de prisons de haute sécurité. Ainsi, la première prison de haute sécurité de Vendin-le-Vieil a été construite en 6 mois et accueille depuis le mois de juillet une centaine de détenus. Une seconde prison de haute sécurité a ouvert il y a quelques jours à Condé-sur-Sarthe. D'autres ont été annoncées et ouvriront à Réau en Ile-de-France en juin 2026, puis à Valence, Aix-en-Provence et Saint-Laurent-du-Maroni.

Le garde des Sceaux a également lancé en mai 2025 la construction de prisons modulaires livrables en 18 mois contre 7 ans pour des établissements classiques, afin de lutter contre la surpopulation carcérale. Ce sont 3 000 places de prisons modulaires qui permettront ainsi de soulager les établissements pénitentiaires en tension. La première livraison est prévue à Troyes-Lavau (Aube) dès l'automne 2026.

Pour respecter les victimes et les citoyens, et améliorer la réinsertion des personnes détenues, le ministre a par ailleurs diffusé des circulaires visant à mettre de l'ordre dans la politique d'activités en détention et des permissions de sortir des personnes détenues. Le garde des Sceaux a appelé l'attention particulière des chefs d'établissements pénitentiaires et des autorités judiciaires pour que les projets d'activités présentés dans le cadre des permissions de sortir s'inscrivent dans une démarche objectivée de réinsertion sociale ; respectent les victimes et la société ; et n'entraînent pas un risque d'évasion ou de trouble à l'ordre public.

Maison d'arrêt de Dijon : 6,34 millions € de travaux pour renforcer la sécurité

La maison d'arrêt de Dijon, relevant de la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Dijon, fait partie des établissements prioritaires dans le cadre du renforcement de la lutte contre les communications illicites, qu'il s'agisse d'appels téléphoniques ou de connexions Internet non autorisées.

- **Installation d'un dispositif anti-drones : 350 000€** investis
- **Renforcement du brouillage téléphonique : 3 millions €** investis pour un contrôle de la performance
- **Installation d'un portique à ondes millimétriques : 280 000 €** investis
- **Renforcement des caillebotis : 162 000 €** investis
- **Acquisition de nouveaux tunnels à rayons X : 120 000 €** investis
- **Renforcement de la sécurité des agents : 200 000 €** investis en équipements de protection et d'intervention
- **Couverture des cours de promenade (site classé) : 1,2 million €** investis
- **Acquisition de 12 détecteurs mobiles : 300 000 €** investis